AR Prefecture
047-214703357-20220315-10BIS2022-DE
Reçu le 17/03/2022
Publié le 17/03/2022

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 10bis/2022

De la commune de Mauvezin-sur-Gupie, Lot-et-Garonne,

Séance du 15 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances.

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Lot et Garonne

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres
Présents : 13
Excusés : 2
Pouvoirs : 2
Votants : 15
Absent : 0

Date de la convocation :
Le 8 mars 2022

Sous la présidence de Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

Présents : Ms Daniel BORDENEUVE, Michel DUBAUX, Éric FORESTIER, Dominique SAVARIAUD, Willy LORENZON, Michel WALTER, Antoine ZANOTTO et Christian MICHELET.

Mmes Françoise JORREY, Laure BRAQUEHAIS, Estelle ASPART, Sandra BARBE et Delphine SCHWARTZ.

Excusés : Madame Laurence TOUMEYRAGUES et Monsieur Ulysse SUC

Pouvoirs : Madame Laurence TOUMEYRAGUES à Madame Françoise JORREY et Monsieur Ulysse SUC à Monsieur Christian MICHELET.

Absents :

Madame Françoise JORREY a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Validation de l'estimation du dossier de consultation des entreprises pour le projet « Réhabilitation des bâtiments communaux : 2ème tranche ».

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le pré-chiffrage des travaux pour le projet « réhabilitation des bâtiments communaux : 2ème tranche » situé 235, 239 et 255 rue du bourg à Mauvezin-sur-Gupie comme suit :

Lot n°1 Menuiserie-serrurerie		24 500.00 €
Lot n°2 Plâtrerie- isolation		36 000.00 €
Lot n°3 Carrelage-faïence		22 500.00 €
Lot n°4 Electricité		25 500.00 €
Lot n°5 Plomberie-sanitaire-chauffage-V.M.C		51 000.00 €
Lot n°6 Peinture		13 500.00 €
TRAVAUX SOUS TOTAL H.T		**173 00.00 €**
Honoraires architecte (Contrat)	Alain SOBAC	17 464.00 €
Avenant pour ajustement honoraires architecte et recadrage du projet		2 950.00 €
Honoraires Mission S.P.S (Contrat)	Alain SOBAC	1 600.00 €
TOTAL H.T		195 014.00 €
T.V.A 20%		39 002.80 €
TOTAL T.T.C		**234 016.80 €**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et **après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

ACCEPTE et VALIDE l'estimation du projet de réhabilitation des bâtiments communaux : 2ème tranche pour un montant de 234 016.80 € TTC.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Daniel BORDENEUVE

Certifiée exécutoire après transmission le :
Publiée le 17 mars 2022

Mairie de Mauvezin-sur-Gupie
Lot-et-Garonne